

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion	251

La Commission Permanente,

- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la déclaration d'aide de minimis

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à la Commune de Maisdon sur Sèvre (44 - Loire-Atlantique), pour l'édition d'un hors-série sur Pont Caffino. Cette réalisation se fera au cours de l'année 2020 (annexe 1) ;

ATTRIBUE

une subvention de 800 € à Mind - Manager l'innovation nantaise de demain (44 - Loire-Atlantique), pour le Learning expédition de Tallinn, ville innovante, choisie comme écosystème, qui a eu lieu en mars 2020 (annexe 2) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'association des rosiéristes et pépiniéristes du Bassin Douessin (49 - Maine et Loire), pour l'organisation des Pépifolies 2020 qui se dérouleront les 21 et 22 novembre 2020 à Doué la Fontaine (annexe 3) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € au Centre Musical International de Roussigny (72 - Sarthe), pour l'organisation du Festival des trois tambours qui s'est déroulé du 19 au 25 juillet 2020 (annexe 4) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'association du Trail de la renaissance (85 - Vendée), pour l'organisation du 6ème Trail de la renaissance qui s'est déroulé le 19 septembre 2020 (annexe 5) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à l'association Société des écrivains de Vendée (85 - Vendée), pour la réalisation de l'édition 2020 de "Lire en Vendée". Cette réalisation se fera au cours de l'année 2020 (annexe 6) ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'association Bookstorming (75 - Paris), pour la réalisation d'un livre sur la gare de Nantes et son architecture. Cette réalisation se fera au cours de l'année 2020 (annexe 7) ;

ATTRIBUE

une subvention de 4 700 € à la société des éditions Menges (75 - Paris), pour la publication du grand livre "Angers, la grâce d'une cathédrale". Cette réalisation se fera en cours de l'année 2020 (annexe 8).

ANNULE

la subvention de 1 000 € octroyée au comité régional des Pays de la Loire de la fédération française de scrabble (49 - Maine-et-Loire) (opération 2019_14358), pour l'organisation du 40ème championnats de scrabble duplicate.

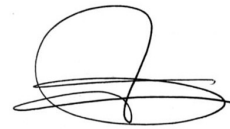
AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 19 000 €.

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à la Commune de Maisdon sur Sèvre, Mind - Manager l'innovation nantaise de demain, l'association des rosieristes et pépiniéristes du Bassin Douessin, au Centre Musical International de Roussigny, l'association du Trail de la renaissance, l'association Société des écrivains de Vendée, l'association Bookstorming, la société des éditions Menges.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs